

de mise en vigueur

du 1 février 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ La loi la loi du 8 novembre 2022 modifiant celle du 9 septembre 1975 sur le logement (BLV 840.11), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 22 novembre 2022, entre en vigueur avec effet au 1er février 2023.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1er février 2023.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

A. Buffat

Date de publication : 7 février 2023